

## **Commune de Cézy**

### **Séance du 15 avril 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cézy, le quinze avril 2021 à 20 H, sous la présidence de Monsieur Cyril HAGHEBAERT, Maire.

Etaient présents : M. HAGHEBAERT Cyril, Maire, Mme LEMOINE Christine, adjointe, M. SCIBOZ Claude, adjoint, Mme MARTINS DE LIMA Paola, adjointe, M. LONCHAMP Roland, M. PETIOT Eric, M. VERMET Bruno, Mme TEXIER Nathalie, Mme LEMETTRE Carole, Mme PERUCHA DOS SANTOS Béatrice, M. BERNIER Grégory, Mme AMICHAULT Nathalie, M. MOREAU Jean-Patrice, M. LALOYAUX Didier, M. BICHEBOIS Rémi.

Représenté : Néant

Absent excusé : Néant

Absent : Néant.

Mme MARTINS DE LIMA Paola a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2021 a été adopté par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux l'inscription le point n° 21 à l'ordre du jour ayant pour objet : règlement sinistre aux Assurances Groupama.

Les conseillers municipaux donnent leur accord.

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal les résultats définitifs globaux du budget principal et des budgets annexes, Service Eau et Assainissement, pour l'année 2020.

#### **01- Compte administratif année 2020 Commune**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'année 2020 qui laisse apparaître un excédent global de 292 017,44 €.

#### **02- Compte administratif année 2020 Service Eau et Assainissement**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'année 2020 qui laisse apparaître un excédent global de 190 926,52 €.

#### **03- Compte administratif année 2020 Régie de transport**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'année 2020 qui laisse apparaître un excédent de 14 293,08 €.

#### **04- Compte de gestion année 2020 Commune**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal de l'année 2020, établi par la Trésorerie de Joigny, conforme aux écritures du compte administratif.

#### **05- Compte de gestion année 2020 Service Eau et Assainissement**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service eau et assainissement de l'année 2020, établi par la Trésorerie de Joigny, conforme aux écritures du compte administratif,

## **06- Compte de gestion année 2020 Régie de transport**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service régie de transport de l'année 2020, établi par la Trésorerie de Joigny, conforme aux écritures du compte administratif.

## **07- Affectation du résultat année 2020 Commune**

## **08- Affectation du résultat année 2020 Service Eau et Assainissement**

## **09- Affectation du résultat année 2020 Régie de transport**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes global réalisé en 2020 au budget annuel de la régie de transport est de 14 293,08 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent de l'année 2020, soit 14 293,08 €, en section de fonctionnement du budget unique 2021 à l'article 002 en recettes.

## **10 - Vote des taux d'imposition des taxes locales année 2021**

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vote les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière (bâtie) : 40,41 %
- Taxe foncière (non bâtie) : 55,80 %

## **11 -Vote des subventions communales, année 2021**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

A l'exception de Madame TEXIER Nathalie qui ne prend pas part au vote,

Vote les subventions communales pour l'année 2021 comme suit :

\* CCAS de Cézy 4 000 €

Mme LEMOINE Christine , adjointe, précise que ce montant se décompose comme suit : 3 000 € pour l'année 2021 et 1 000 € qui seront prévus chaque année durant trois exercices à partir de l'année 2021 compte tenu du fait que la subvention de 3 000 € n'a pas été réglée au CCAS en 2019.

* Amicale des anciens combattants	100 €
* Association « Le Club de l'Amitié »	250 €
* Association des parents d'élèves des écoles de Cézy	250 €
* Cézy Pétanque	150 €
* Club de gymnastique volontaire	200 €
* Majo-Danse Cézy	150 €
* Peinture sur soie	100 €
* Souvenir Français	150 €
* Syndicat d'initiative Cézy St Aubin sur Yonne	100 €
* Amicale Bayard de Joigny	50 €
* Coopérative scolaire	3 000 €
* Cézy Thèmes hier et aujourd'hui	100 €
* Maison familiale rurale du sénonais	50 €
* MFR Centre Yonne	100 €
* CFA AGRI Venoy	50 €

Total : 8 800 €.

Dit que les crédits sont prévus au budget principal de la commune de l'année 2021.

## **12 - Vote du budget unique de l'année 2021 Commune**

Le Conseil municipal, à l'exception de M. BICHEBOIS Rémi qui s'abstient,  
Vote le budget unique de l'année 2021 M14 (commune) qui s'équilibre en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 843 000,00 € et en section d'investissement à 461 424,44 €.

## **13 - Vote du budget unique de l'année 2021 – Service Eau et Assainissement**

Le Conseil municipal, à l'exception de M. BICHEBOIS Rémi qui s'abstient,  
En réponse à M. BICHEBOIS Rémi, il est précisé que le remboursement des redevances pollution pour l'eau et modernisation des réseaux pour l'assainissement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne figurent plus au chapitre 011 mais au chapitre 014 - atténuation de produits pour la nomenclature M49.

Vote le budget unique de l'année 2021 M49 (service eau et assainissement) qui s'équilibre en recettes et en dépenses, en section d'exploitation à 235 305,67 € et en section d'investissement à 214 413,19 €.

## **14 – Vote du budget unique de l'année 2021 – Régie de transport**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
Vote le budget unique de l'année 2021 M43 (régie de transport) qui s'équilibre en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 35 293,08 € et en section d'investissement à 10 050,00 €.

## **15 – Matériel informatique, secrétariat de mairie**

Le Conseil municipal,  
A l'exception de Mme AMICHAULT Nathalie qui s'abstient,  
Accepte le devis de la société JVS MAIRISTEM d'un montant total de 4 517 € HT, soit 5 420,40 € TTC € HT, relatif au remplacement du matériel informatique au secrétariat de mairie se décomposant comme suit :  
Trois ordinateurs STATION PREMIUM pour un montant global de 1 980 € HT,  
Trois écrans Moniteur LED LIYAMA MULTIMEDIA 22° ERGONOMIQUE pour un montant global de 435 € HT,  
Trois PACK OFFICE HOME & BUSINESS 2019 FPP pour un montant global de 747 € HT,  
Deux imprimantes LASER N/B BROTHER HL 5100 DN-R/V – RESEAU pour un montant global de 540 € HT,  
Total pour l'installation : 650 € HT  
Option matériel : 3 WEBCAM LOGITECH C 310 pour un montant global de 165 € HT  
Monsieur le Maire précise que la maintenance de l'ensemble du matériel informatique proposé est déjà en place.  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.  
Dit que les crédits sont prévus au budget unique communal de l'année 2021.

## **16 – Personnel communal : contrat de travail pour un besoin occasionnel**

Considérant le nombre d'enfants inscrits à la cantine scolaire, et le protocole sanitaire imposé par le Gouvernement, il y avait lieu de recruter une personne sous contrat dans ce service pour 2 H de travail par jour d'école, de 12 H à 14 H.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de travail pour un besoin occasionnel pour la période du mardi 2 mars au vendredi 5 mars 2021 inclus.

## **17 – Contrat avec l’association Entrain pour mise à disposition d’agent d’entretien pour les bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que compte tenu du protocole sanitaire imposé par le Gouvernement pour le fonctionnement de la cantine et de la garderie scolaires et du manque de personnel communal permanent actuellement, il devient nécessaire d’avoir l’aide d’un personnel d’entretien pour les bâtiments communaux jusqu’au 6 juillet 2021 inclus (vacances d’été).

Le Conseil municipal, à l’unanimité,

Accepte la proposition de l’association ENTRAIN pour une mise à disposition d’un agent d’entretien pour les bâtiments communaux, les lundi, mardi, jeudi et vendredi durant les périodes scolaires, à raison de 3 H par jour, pour un taux de facturation horaire de 18,70 € pour un salaire au SMIC (10,25 € brut).

Accepte de régler la cotisation annuelle de 2 € à l’association ENTRAIN de Migennes.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces décisions (contrat, facturation, etc…)

Dit que les crédits sont prévus au budget communal de l’année 2021.

## **18 – DPU**

La commune de Cézy ne désire pas exercer son droit de préemption urbain pour les propriétés vendues par : M. et Mme WERNER Cédric (24 rue de la gare), Consorts BLONDIN (4a rue du Pont à cheval), M. et Mme GENEVARD Jean-Jacques (10 rue de la gare), M. BAUDARD Claude (un terrain), M. GUYONNOT Daniel (29 Grande rue Thèmes) et M. BOURSIER Gilles (6 rue de Thèmes).

## **19 – Informations de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes au Conseil municipal :

- A l’exception de stagiaires, principalement pour des études pour des emplois de paysagiste, il n’y aura pas d’emploi saisonnier durant l’été
- Seul le Conseil départemental de l’Yonne a accepté l’instruction du dossier de demande de subvention pour le remplacement de la chaudière dans le bâtiment mairie-école
- Suite à un mail adressé par M. SCIBOZ Claude au Conseil départemental de l’Yonne le pont suspendu est de nouveau éclairé la nuit
- Suite au passage d’un camion en surcharge sur le pont suspendu le 1<sup>er</sup> février dernier, un dépôt de plainte a été fait auprès de la Gendarmerie de Joigny. Le Conseil départemental de l’Yonne a également fait un dépôt de plainte.
- Afin que l’ensemble des conseillers municipaux soient informés des réunions des commissions, une convocation sera désormais adressée. Selon leur disponibilité, les conseillers municipaux pourront participer à ces réunions.

## **20 – Questions diverses des conseillers municipaux**

Mme LEMETTRE Carole informe les conseillers municipaux qu’elle a participé la veille à une réunion de la Fourrière du Sénonais. Cette réunion avait pour principal objet les budgets.

M. PETIOT Eric souhaiterait que le lavoir sis rue des Buttes soit remis en état prochainement afin de conserver ce bâtiment ancien et d'éviter tout danger aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Monsieur le Maire rappelle que l'intérieur avait été rendu inaccessible et précise que ce bâtiment va faire partie du programme de rénovation du Petit Patrimoine.

Mme MARTINS DE LIMA Paola, adjointe, informe le Conseil municipal qu'un dossier en vue de l'abattage d'arbres à Thèmes qui menacent d'autres habitations est en cours d'instruction par la commune.

Le terrain appartient à une famille sans ressource suffisante pour payer ce travail qui ne peut être réalisé que par des professionnels.

Ce terrain faisant partie d'une succession non réglée depuis plus de trente ans, des renseignements vont être pris afin que la commune puisse éventuellement acquérir ce dernier.

Mme MARTINS DE LIMA Paola, adjointe, informe le Conseil municipal qu'une procédure pour la vente éventuelle d'une parcelle sise rue du Moulin d'en Bas est en cours d'instruction auprès des Domaines.

Mme LEMOINE Christine, adjointe, informe le Conseil municipal qu'elle a reçu M. BLOUET Serge, précédent Maire, afin que ce dernier lui communique les renseignements concernant les précédentes « fêtes de la plage », renseignements donnés par l'intéressé, depuis l'année 2015.

L'élue précise qu'il serait souhaitable pour la commune la création d'un comité des fêtes pour l'organisation des prochaines fêtes locales. Une réflexion sera faite dans ce sens.

## **21 – Remboursement sinistre aux assurances GROUPAMA**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un sinistre est survenu le 15 juin 2020 concernant un dommage causé sur une vitre d'habitation à Thèmes par un projectile lors d'un débroussaillage réalisé par un employé communal,

La franchise de la commune étant de 497,10 € alors que les frais étaient de 399,84 €, GROUPAMA a indemnisé le sociétaire du montant des dommages.

Considérant qu'il y a lieu de rembourser cette somme à GROUPAMA,  
Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,  
Accepte de régler la somme de 399,84 € aux assurances GROUPAMA.  
Dit que cette dépense est inscrite sur le budget communal de l'année 2021.

La séance est levée à 23 H 05.